

ASSISTANCE À LA RÉDACTION DE VOS DÉCLARATIONS AT/MP



Sécurisez la phase déclarative de vos risques professionnels en confiant la rédaction de vos déclarations d'accidents du travail (DAT) ou de maladies professionnelles (DMP) aux experts BDO

1

Limitez les abus liés aux accidents du travail

2

Évitez l'augmentation des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles, comme les TMS

3

Obligez la CPAM à réaliser une instruction en rédigeant des réserves motivées, pour obtenir un refus de prise en charge

4

Protégez vos intérêts financiers en maîtrisant votre taux de cotisation AT/MP

LES PLUS

Introduisez de la technicité dans la motivation de vos réserves. Nos professionnels du droit vous aident dans la rédaction de motifs acceptés et jugés pertinents par la jurisprudence.

« Les réserves sont considérées comme motivées lorsqu'elles portent sur des circonstances de temps et de lieu ou sur l'existence d'une cause totalement étrangère au travail. »

Article R.441-11 du Code de la sécurité sociale

Surveillez les longueurs d'arrêt de travail et les incapacités permanentes partielles. Bénéficiant d'un réseau de 4000 médecins en France, nous les sollicitons pour défendre vos intérêts en confrontant les dispositions du Code de la sécurité sociale et la pathologie de votre salarié.

NOTRE EXPERTISE

BDO accompagne au quotidien les entreprises dans la gestion administrative et juridique des accidents du travail et des maladies professionnelles.

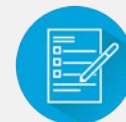
BDO a fait l'acquisition de 2 cabinets spécialisés en 2017 et 2018 :



15 ans d'expertise en gestion des AT/MP



650 clients actifs



12 000 déclarations annuelles

NOS EXPERTS AT/MP VOUS ACCOMPAGNENT DANS TOUTES LES ÉTAPES DE VOS DOSSIERS :

- ▶ Rédaction des **déclarations d'accident du travail (DAT)**
- ▶ Rédaction des **lettres de réserves motivées**
- ▶ Rédaction des **questionnaires de demande de reconnaissance de maladie professionnelle (QMP)**
- ▶ Assistance et conseil tout au long de **l'instruction menée par la CPAM**
- ▶ **Sensibilisation et formation** de vos équipes opérationnelles afin qu'elles s'approprient ce savoir-faire



UN TARIF À L'ACTE

Rédaction de la DAT et des réserves motivées + accompagnement pendant l'instruction menée par la CPAM

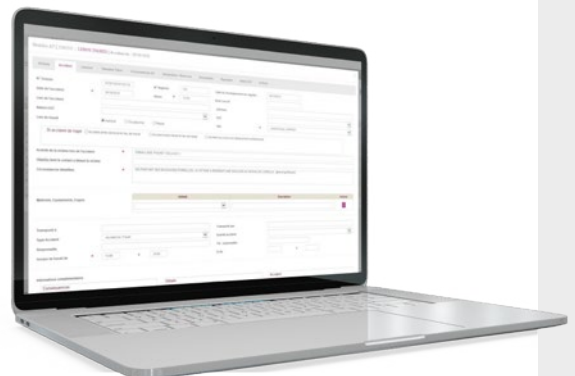
**150€
HT**

Rédaction du QMP avec l'intervention de nos médecins + accompagnement pendant l'instruction menée par la CPAM ou le CRRMP (Comité de reconnaissance des maladies professionnelles)

**200€
HT**



**Faites valider
100% de vos déclarations**
par des experts en optant
pour notre outil AT-Expert



ILS NOUS FONT CONFIANCE



NOUS CONTACTER

+33 (0)1 58 36 04 30
contactatmp@bdo.fr